A8

AS1

AS1

AS1

A3

I3

T4 et T5

SERVITUDES

Zone Agricole protégée (ZAP) délimitée et classée en application de l'article L 112-2 du Code Rural

A3 relative aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres

A8 Restauration et conservation des terrains en montagne à destination sylvestre et pastorale. Mise en défens

AS1 Servitude attachée à la protection des eaux potables

I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

T4 et T5 Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage de l'aérodrome de Gap-Tallard

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Plan Local d'Urbanisme

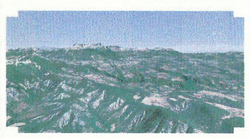
Commune de SIGOYER

1 *Rapport de présentation*
2 *PADD*
3 *Orientations d'aménagement*
4 *Règlement*
5 *Documents graphiques*
6 Annexes

6/3 Plan des servitudes







PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
25 JAN. 2008
Bureau du Courrier N° 1

POS initial
approuvé le : 10 Décembre 1984
modifié le : 24 Avril 2000

REVISION

Arrêté par délibération en conseil municipal du : 2 Juillet 2007
Le Maire

Approuvé par délibération en conseil municipal du : 15 Janvier 2008
Le Maire

Echelle : 7.500ème

François ESTRANGIN
Urbanistes
Micropolis - Bâtiment La Bérardie - 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES